Médiateur, rapport spécial: le secret dans les procédures de recrutement de la Commission

2000/2048(COS) - 10/10/2000

La commission a adopté le rapport de M. Herbert BÖSCH (PSE, A) sur le rapport spécial du Médiateur européen consécutif à l'enquête d'initiative sur le secret dans les procédures de recrutement de la Commission. Le rapporteur salue le rapport spécial et souligne que, en conduisant son enquête d'initiative, le Médiateur a exercé d'une manière appropriée le mandat qui lui est confié. Il félicite également la Commission européenne de sa réaction positive aux recommandations formulées par le Médiateur européen au sujet des procédures de recrutement et note que la Commission a convenu de permettre désormais aux candidats de consulter leurs copies corrigées lors des concours organisés à compter du 1er juillet 2000. La commission parlementaire souhaite que tous les autres organes et institutions européens suivent l'exemple donné par la Commission et assurent un haut degré de transparence dans l'organisation des concours, notamment en permettant aux candidats, à leur demande, de consulter leurs copies corrigées lors des futurs concours. En conclusion, la commission exprime sa conviction qu'une plus grande transparence dans les procédures de recrutement ne peut que renforcer chez les citoyens la confiance, non seulement dans les travaux des jurys, mais aussi, indirectement, dans le système institutionnel de la Communauté.